



Resiliation livraison meuble

Par **alex974**, le **16/11/2010** à **15:53**

Bonjour,

j'ai acheté il y a deux jours un living dans un magasin de meuble, mais je ne pouvais pas le transporter par mes propres moyen, j'ai donc demandé a me faire livrer, ce qui me coute 65€.

entre temps, un ami, qui possede un camion, c'est proposé pour m'aider a le transporter chez moi. j'ai donc rappeler le magasin pour annuler la livraison et leur annoncer que je viendrai moi meme chercher le meuble. le magasin m'a annoncé qu'il ne pouvait pas annulé la livraison, qui aura lieu dans 10j car il utilise un prestataire qui a deja pris possession du meuble.

j'ai bien payé le meuble mais je n'est pas payé la livraison, que je suis sensé régler dès reception du meuble.

ma question est, est ce qu'il m'es possible d'annuler la livraison sans avoir a payer quoi que ce soit?

merci

Par **mimi493**, le **16/11/2010** à **16:45**

Vous avez acheté une prestation qui est la livraison (que vous ayez payé ou pas ne change rien). Vous ne l'avez pas acheté à distance, donc vous ne pouvez pas vous rétracter